

MAIRIE DE SAINT SORNIN

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LES ALEAS CLIMATIQUES DE 2020

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 28 Octobre 2021.

A SAINT SORNIN

Le 28 Octobre 2021

Le Maire, Joël PAPINEAU



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.